

## CTSD du vendredi 2 septembre 2016

présents :

IA-DASEN : Mme Rémer

SG : M. Didier

DOSE : Mme Gallier

IEN : Mme Carlux, Mme Dumont, Mme Vivenot, Mme Langlade, M. Messenger

FSU : M. Burnouf, M. Maury

UNSA : M. Banyk, Mme Lamarre, M. Sanudo

M. Burnouf est co-secrétaire de séance.

### Introduction

Dasen :

Les constats d'effectifs ne sont pas encore accessibles. Cependant, la baisse des effectifs n'est pas infléchi et semble se confirmer sur l'ensemble du département. Globalement, les élèves attendus sont présents. Elle décide de ne pas ouvrir de classe à la rentrée. La réserve de 2 postes sera utilisée en moyens de remplacement.

La FSU se félicite de l'ouverture de postes de brigade qui est une revendication que nous portons depuis plusieurs années. Cependant, nous ne réjouissons pas car 1 seul des 2 postes sera pourvu en raison du déficit en personnel.

La FSU demande le recours à la liste complémentaire. La Dasen répond qu'elle n'est pas autorisée à y avoir recours, mais fera remonter notre demande au Ministère. Elle indique que la balance du mois de juin était juste mais des départs du département et des accidents imprévus au cours de l'été ont modifié la donne.

UNSA :

Il est juridiquement impossible dans le département de faire appel à des listes complémentaires avec notre format de formation contrairement au Puy-de-Dôme qui fonctionne en binôme. L'UNSA propose le recrutement de contractuels.

La Dasen n'a pas d'autorisation pour le faire pour le moment.

### Point de rentrée sur les écoles

- Moussages
- Chalvignac

- Lugarde
- Ytrac
- Polminhac
- Tivoli

Pour les écoles de Moussages et Chalvignac, l'administration attribue un moyen en plus les mercredis matins pour qu'il y ait un enseignant tous les matins (un peu plus que le ½ poste attribué en carte scolaire), pour notamment faciliter l'accueil des plus jeunes.

A Lugarde (21 élèves), il y a une difficulté bâtementaire (2 salles séparées par un couloir). La collègue nommée entre dans le métier avec la charge de la direction. La Dasen propose qu'une brigade de remplacement y soit affectée à ½ temps pour l'accompagner pendant une semaine. Elle regrette que certains élèves soient inscrits sans dérogation. L'accompagnement de la brigade pourrait être renouvelé et il serait également fait en sorte que la municipalité s'engage sur la présence d'employés communaux pour la restauration, les après-midi et le périscolaire.

Pour Ytrac, selon elle, le besoin n'est pas avéré et pense que l'équipe peut s'organiser pour alléger certains niveaux. Elle renvoie la demande de poste supplémentaire à la prochaine carte scolaire. La FSU relève les difficultés concentrées sur la maternelle et le cycle 2. L'UNSA pointe la non scolarisation des TPS et le fait que des parents se positionnent négativement par rapport aux double niveaux et inscrivent leurs enfants dans le privé.

Pour Polminhac, la situation sera analogue à celle d'Ytrac.

A Aurillac, la Dasen indique une baisse globale des effectifs avec des classes donc peu chargées. Les effets de la sectorisation ne se feraient pas sentir dès la rentrée. Le poste provisionné en réserve pour Aurillac ne peut être utilisé à Canteloube et il ne serait pas utile d'aider l'école de Tivoli, école à effectifs similaires à celle de Canteloube.

L'UNSA pointe 3 problématiques pour Tivoli : nombre de postes inférieur / nombre d'élèves identique en comparaison avec Canteloube, pas de maître E sur l'école et 2 à Canteloube, pas de dispositif passerelle comme à La Fontaine. La Dasen reconnaît que les mouvements d'effectifs n'ont pas été ceux prévus mais assure que la restructuration ne se fera qu'à la prochaine carte scolaire, y compris l'implantation du RASED et un accompagnement pour une classe passerelle.

L'UNSA regrette que l'engagement annoncé au dernier CDEN d'implanter le poste en réserve sur Aurillac ne soit pas tenu. La Dasen répond que l'école ayant + 6 élèves par rapport aux prévisions, il serait injustifiée d'ouvrir une classe supplémentaire. Selon elle, la moyenne d'élèves par classe à Aurillac reste faible (entre 18 et 23 / classe) même si elle a augmenté (15 / classe dans certaines écoles l'an passé).

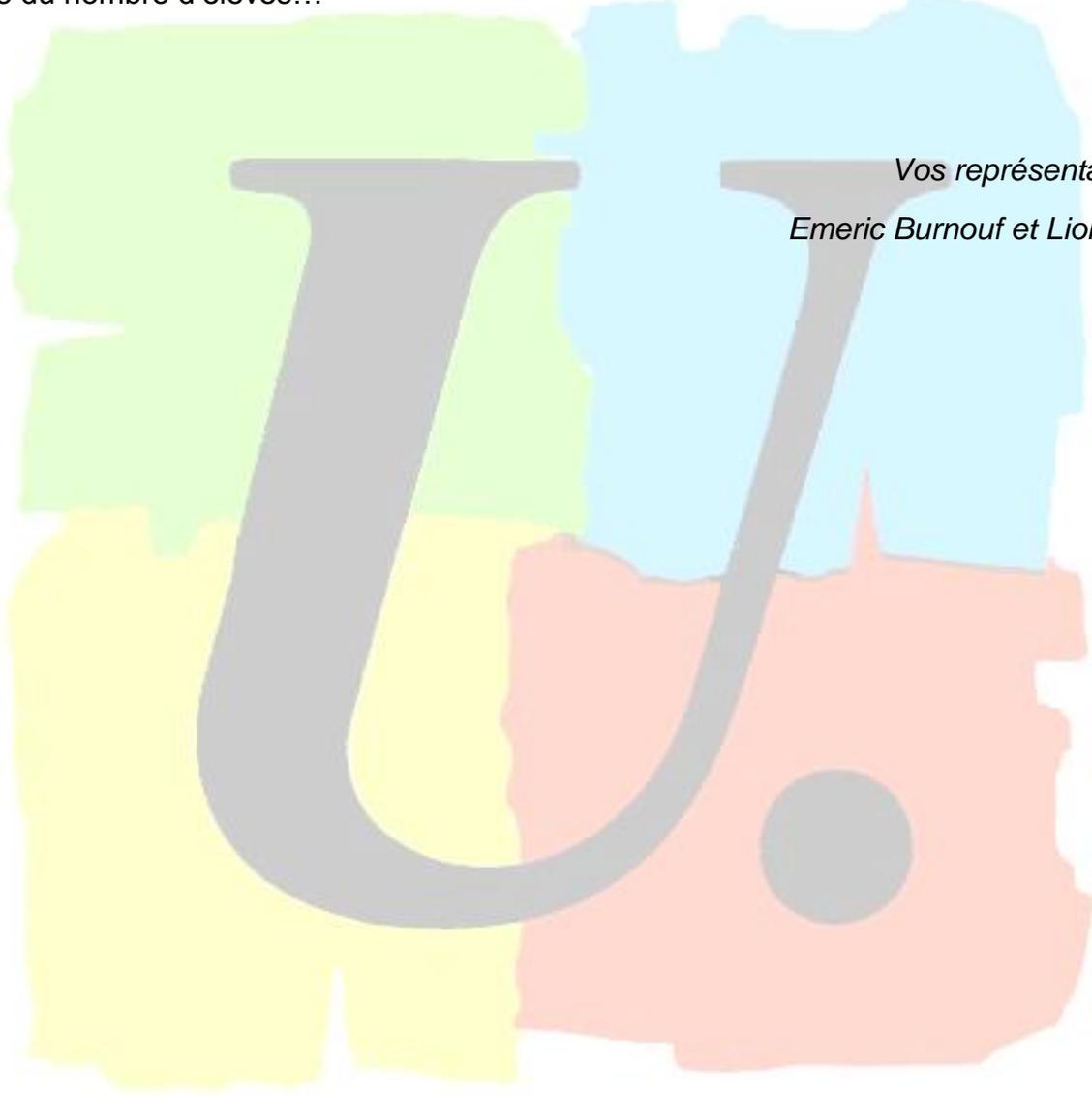
La FSU pointe le fait que le coup porté est rude, sera lourd de conséquence pour un élève venant d'une classe à 15 élèves et étant parachuté dans une nouvelle école dans une classe à 23 !!! Nous regrettons que lors de la dernière carte scolaire, la Dasen n'ait redéployé que 4 postes sur les 9 classes ordinaires que comptait l'école de Marmiers. La FSU s'y était opposé et en dénonçait les conséquences lourdes pour les élèves. L'administration indique qu'au contraire, les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont renforcées...car se situant en zone de confort en terme quantitatif !

**La Convention et après ... ?**

La convention se termine cette année... La Dasein dit ne pas avoir fini le travail commencé depuis 3 ans et souhaite le poursuivre pour mieux articuler les liens entre les 29 bassins scolaires et les collèges. En 2017, un CDEN devrait se tenir pour traiter la nouvelle sectorisation des collèges, pilotée par le Département.

Elle nous avertit que le paramètre maintien des postes ne sera pas prioritaire au vu de la baisse importante du nombre d'élèves...

*Vos représentants FSU,  
Emeric Burnouf et Lionel Maury*



*F.S.U.*